

Séance publique du 23 février 2004

Délibération n° 2004-1718

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Transport et stockage en centre d'enfouissement technique des ordures ménagères et des déchets divers - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 février 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2003-1432 en date du 22 septembre 2003, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations concernant la mise à disposition de centres de transfert, d'une logistique de transport vers les centres d'enfouissement techniques et les centres d'enfouissement techniques de classe 2 compatibles avec la nature des déchets.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 16 janvier 2004, a classé première l'offre de la société Sita Mos pour le marché à bons de commande relatif au transport et au stockage en centre d'enfouissement technique des ordures ménagères et des déchets divers. Ce marché comprend deux lots techniques (lot n° 1 : transfert et transport - lot n° 2 : stockage). Il est d'une durée ferme d'un an à compter de la notification, expressément reconductible deux fois un an et comporte l'engagement suivant :

- quantité minimum annuelle de déchets pris en charge : 25 000 tonnes,
- quantité maximum annuelle de déchets pris en charge : 100 000 tonnes.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 2003-1432 en date du 22 septembre 2003 ;

Vu le procès-verbal de la commission permanente d'appel d'offres en date du 16 janvier 2004 ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés à bons de commande pour les prestations de transport et de stockage en centre d'enfouissement technique des ordures ménagères et des déchets divers et tous les actes s'y référant avec la société Sita Mos pour un engagement de prise en charge de déchets, annuel minimum de 25 000 tonnes et maximum de 100 000 tonnes.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - direction de la propreté - exercices 2004 et suivants - section de fonctionnement - centre budgétaire 5320 :

centre de gestion 532 200 :

- compte 611 230 - fonction 812 - ligne de gestion 011 243,
- compte 637 000 - fonction 812 - ligne de gestion 011 623,

centre de gestion 532 300 :

- compte 611 800 - fonction 812 - ligne de gestion 011 259,
- compte 637 000 - fonction 812 - ligne de gestion 011 651.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,